PRÉFET
DE L'ARDÈCHE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 21 avril 2021

**Actualités sur la vaccination contre la Covid19 en Ardèche**

La situation sanitaire en Ardèche demeure préoccupante. **Le taux d'incidence est de 235 pour 100 000 habitants et le taux de positivité est de 9,9% au 21 avril 2021.**

Dans ce contexte, la vaccination joue un rôle central pour freiner la propagation du virus, désengorger les hôpitaux et entrevoir la sortie de crise. **Au 20 avril, le nombre d'injections réalisées est de 93 911 dans le département.** Pour maintenir cet effort de vaccination, l'opération de vaccination sans rendez-vous le dimanche est renouvelée et les personnels prioritaires de + de 55 ans bénéficient de nouveaux créneaux dédiés de vaccination.

## 1. Renouvellement de la vaccination sans RDV le dimanche 25 avril à Aubenas et Annonay

**L'opération de vaccination sans rendez-vous du dimanche 18 avril à Aubenas et Annonay a été un succès et a permis de vacciner 700 personnes. Ainsi, cette opération sera renouvelée le dimanche 25 avril dans les mêmes centres :**

- **Aubenas : gymnase Roqua**, chemin de Roqua, 07200 Aubenas ;
- **Annonay : centre de santé d'Annonay**, avenue Ferdinand Janvier, 07100 Annonay

Le vaccin Pfizer-BioNtech sera administré, par les équipes du SDIS07, aux personnes éligibles : les personnes de 18 à 59 ans avec comorbidités (sous réserve expresse de présentation d'une prescription médicale) et les personnes de plus de 60 ans.

**Les personnes éligibles pourront se présenter directement à l'un de ces deux centres le dimanche 25 avril de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.**

## 2. Créneaux dédiés de vaccination le vendredi 23 avril pour les personnels prioritaires de plus de 55 ans

Afin de faciliter la vaccination de certains professionnels de plus de 55 ans, considérés comme plus exposés au virus, une ligne spécifique de vaccination leur a été dédiée au centre de vaccination de Privas le samedi 17 avril.

**De nouveaux créneaux de rendez-vous seront dédiés à ces personnels prioritaires le vendredi 23 avril à partir de 16h30 dans 3 centres du département :**

- **Aubenas : gymnase Roqua**, chemin de Roqua, 07200 Aubenas ;
- **Annonay : centre de santé d'Annonay**, avenue Ferdinand Janvier, 07100 Annonay
- **Privas : centre de vaccination Maurice Gounon**, 11 boulevard du lycée, 07000 Privas

**Les professionnels éligibles à ce dispositif, lorsqu'ils ont plus de 55 ans sont :**

- les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ; les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ;
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les agents techniques des collectivités territoriales intervenant dans les établissements scolaires ou au contact des enfants dans le domaine périscolaire ;
- les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes et les surveillants pénitentiaires ;
- les agents de surveillance des douanes ;
- les conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- les conducteurs et livreurs sur courte distance ;
- les conducteurs routiers ;
- les chauffeurs de taxi et de VTC ;
- les contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains) ;
- les agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- les agents de gardiennage et de sécurité ;
- les salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtissiers ;
- les salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande ;
- les professionnels des pompes funèbres.

**Les professionnels éligibles peuvent prendre rendez-vous sur le site doctolib.fr. Ils pourront se faire vacciner avec le vaccin Astrazeneca sur présentation d'un justificatif d'éligibilité :** carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment) ou déclaration sur l'honneur ou bulletin de salaire.

Des créneaux supplémentaires seront proposés à ce public dès la semaine prochaine.

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner chez leurs médecins traitant ou du travail, en pharmacies ou en cabinet infirmier. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par les vaccins Pfizer et Moderna.

**Cabinet du préfet**
**Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX